

Don des administrateurs du district de Mondoubleau (Loir-et-Cher), qui envoient à la Convention la somme de 528 livres 15 sous, provenant des dons patriotiques, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don des administrateurs du district de Mondoubleau (Loir-et-Cher), qui envoient à la Convention la somme de 528 livres 15 sous, provenant des dons patriotiques, lors de la séance du 24 germinal an II (13 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 526;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29708_t1_0526_0000_12

Fichier pdf généré le 01/02/2023

rendu à la liberté et à la raison par vos sages maximes. Salut, fermeté et fraternité.»

LAPORTE (*présid.*), P. BASSET (*secrét.*),
LAFOREST, RAIMBERT.

40

Le citoyen Lussac, notaire et administrateur du district de Lesparre, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire, et ne forme que le désir d'obtenir un brevet pour continuer l'exercice de ses fonctions, qui le mettront à même d'élever ses enfants; il a envoyé, dans le temps, ses provisions et les pièces nécessaires, en original.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

41

Les administrateurs du district de Mondoubleau, département de Loir-et-Cher, envoient à la Convention la somme de 528 liv. 15 sous, provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district, en faveur des défenseurs de la patrie; ils rappellent qu'ils ont déjà envoyé, le 26 ventôse et le 4 de ce mois, 296 marcs et demi d'argenterie des églises, et plusieurs effets provenant d'offrandes civiques.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mondoubleau, 18 germ. II] (3).

« Nous vous faisons passer ci-joint la somme de 528 livres 15 sols provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de ce district en faveur des défenseurs de la patrie; nous saisissons cette occasion, citoyen président, pour vous prier de rappeler à la Convention que le 26 ventôse et le 4 de ce mois, nous lui avons fait passer 296 marcs 1/2 d'argenterie des églises et plusieurs effets provenant des dons patriotiques, desquels il ne nous a point encore été accusé réception. Nous vous annonçons aussi que le reste des dépouilles des églises de notre arrondissement est enmagasiné, que la vente s'en fera demain et l'envoi des linges au Ministre incessamment. »

LORIEUX, DUVAL, MARTIN, VÉRITÉ,
CHAUVIN, VIELGE.

42

Les canonnières de la section de Brutus, de la force armée de Paris, actuellement à Brest, envoient la somme de 200 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans, les scélérats et les intriguants; ils félicitent la Convention sur son courage, son énergie et ses salutaires tra-

vaux; ils jurent d'exterminer tous les ennemis de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brest, 14 germ.] (2).

« Législateurs,

Les canonnières de la section de Brutus, de la force armée de Paris qui se trouvent à Brest pour le présent, vous font passer la somme de 200 liv. pour les frais de la guerre contre les tyrans, les scélérats, et les intriguants, et vous invitent à rester sur le haut de la Montagne qui est votre poste d'honneur, d'où vous pouvez écraser les infâmes brigands, épars dans ce marais fangeux où, semblables à des aspics, ou s'abreuvant de sang, et infectant de leur haleines impures tout ce qu'ils approchent, veulent se réunir pour faire écrouler le rocher de la République, contre lequel tous leurs vains efforts viennent se briser.

Nous jurons, nous, dépositaires des foudres que vous nous avez confiées, de les lancer sur les têtes des désorganiseurs; guidez nos bras et ils seront anéantis. Nous félicitons et applaudissons à vos immortels travaux, continuez à déjouer les projets liberticides, à assurer le maintien de la liberté, de l'égalité, et de faire notre bonheur qui deviendra celui de tous les peuples. S. et F. »

Nota. — Il se trouve dans les 200 liv. 2 pièces d'argent valant 7 liv. 10 s. portant la face du « guillotiné ».

SELLIER, BOUSQUIÈRE, PRIVANT, SIEUR, DUCHENE, BINET, GEOFFROY, GAUCHET, GERMAIN, MAURRIS, THÉVENARD, THUBOURET, CAQUET, BAZIRE, PUGIN, RIED, POINDRET, BITELL, GUILLAUME, BLANCHE, MUGUET, VIÉ, AUDRER, MAZURE, MARQUERY, MICHEL, BOURDON, DAMOULAINÉ, KAUPINCH, RÉUNION, LAMARA, CROIZET, RÉUNION, PERRIN, PELLETIER, GUILLAUME, FRITTEAU, LAIROT.

43

Le citoyen Regnoust (3), commissaire national près le tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, fait don de 91 liv. 15 sous, cinquième partie d'un trimestre de son traitement, qu'il destine au soulagement des veuves et enfants des soldats morts pour la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Nogent-le-Rotrou, 1^{er} germ. II] (5).

« Citoyen,

Je m'empresse de te faire passer inclus 91 livres 15 sols, faisant à quelque fort denier près, le cinquième de 458 livres 6 sols, 6 deniers que je viens de recevoir pour 3 mois 20 jours de mes salaires de commissaire national du tri-

(1) P.V., XXXV, 205 et 348. *Ann. patr.*, n° 468; *J. Perlet*, n° 569; *M.U.*, XXXVIII, 399; *J. Sablier*, n° 1256; *Mon.*, XX, 211.

(2) C 297, pl. 1027, p. 60.

(3) Et non Renon.

(4) P.V., XXX, 207 et 348. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).

(5) C 297, pl. 1027, p. 12.

(1) P.V., XXXV, 206. Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl^t).
(2) P.V., XXXV, 206 et 348. Bⁱⁿ, 25 germ. (2^e suppl^t).

(3) C. 297, pl. 1027, p. 5.